

TRAVAUX SOUS TENSION BT SUR LES OUVRAGES Formation initiale

Module Aérien « Protection de Chantier de Tiers »

Formation agréée par le Comité des Travaux Sous Tension sous la codification

TST BT - AER PCT

La recommandation du CTST aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en BT sur les Ouvrages de distribution d'Energie électriques est téléchargeable sur https://www.comite-tst.com

Objectif: Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en

toute sécurité, la mise en œuvre sous tension de protections de chantier de tiers sur des

ouvrages de distribution de type « Aérien ».

Une appréciation d'aptitude délivrée à l'issue de ce stage ouvre la possibilité pour l'employeur d'habiliter l'apprenant d'indice « **T** » sur les ouvrages de type « **Aérien** » limité à la mise en

œuvre de protections de chantiers de tiers.

Public concerné : Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur

s'engage par écrit sur le respect des conditions et préreguis.

Prérequis: Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Savoir mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de

sécurité électrique pour les ouvrages UTE C 18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré.

Être habilité « T » sur le type d'ouvrage AER BRT en pratiquant régulièrement au sens de la recommandation BT unique du comité des Travaux Sous Tension ou être en possession d'une appréciation d'aptitude délivrée, depuis moins d'un an, à l'issue du module « Formation TST BT

Branchement aérien et aéro souterrain ».

Maitriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les réseaux aériens (habilitation B1

minimum).

Maitriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens

d'ascension (notamment échelles et grimpettes).

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection

individuelle adaptés aux travaux visés.

Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste

de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la

formation. Un test théorique participera à cette vérification.

Durée : 1 jour (7 heures).

Pédagogie : La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices

d'application pour des opérations simples réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le

domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

65 % du temps est consacré à des travaux pratiques.







Évaluation des acquis : Grille d'évaluation CTST.

Outils pédagogiques : Salle de cours équipée, plateforme TST BT et outillages spécifiques agréés.

Accessibilité: En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra

être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité

technique.

Dotation du stagiaire : Documents, vêtements et EPI nécessaires voir la liste détaillée à la page 3.

Documents de fin de

formation : Attestation de formation et attestation du professionnalisme.

Lieu : Site FORMAPELEC agréé par le CTST.





CONTENU DU STAGE

1 - Accueil et présentation de la formation - (0.5 h)

2 – Évaluation des prérequis théorique - (0.5 h)

Questionnaire théorique.

3- Théorie - (1.5 h)

- Réglementation: recueil UTE C 18-510-1, CET BT, FT (rappels).
- Identification de type d'ouvrage « Aérien » (AER) et les procédures d'accès au réseau relatives à la mise en œuvre de protections de chantiers de tiers.
- Préparation et validation d'un processus opératoire.
- Vérification de l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage.
- Identification des circuits d'électrisation.
- Identification les circuits de court-circuit.
- Mise en œuvre des moyens pour se prémunir de ces risques.
- Connaissance et utilisation à bon escient des protections collectives et individuelles.
- Identification et prise en compte dans ces activités de tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique, etc.).

- Mettre en œuvre sous tension, une protection de chantier de tiers sur un ouvrage aérien dans le respect des règles de l'art.
- Réalisation d'un travail dans le respect des règles de l'art.
- Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

4 - Travaux pratiques - (4.5 h)

Réaliser une protection de chantier de tiers..

Remarques: Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.

Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le Comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non-aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension dans l'ouvrage concerné.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription avec engagement écrit de l'employeur, précisant que le personnel inscrit satisfait aux prérequis fixés par le Comité des Travaux Sous Tension.
- Certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

Titre d'habilitation électrique (Habilitation B1 minimum).

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, NF EN 61482-2 et NF EN ISO 14116).
- Vêtement de pluie
- Paire de chaussures de sécurité (NF EN ISO 20345).
- Casque d'électricien avec jugulaire (NF EN 397) et équipement de protection oculaire et faciale (NF EN 166).
- Paire de gants composites (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).
 - Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (à la taille du stagiaire, NF EN 388).
- Paire de gants de manutention (à la taille du stagiaire).
- Pour l'ascension des supports : Harnais-ceinture ou un harnais de sécurité équipé, conforme aux normes en vigueur (longe de maintien au poste de travail de 4 m, longe d'antichute équipée d'un absorbeur d'énergie, anneau de sangle 1,20 m pour création d'un point d'ancrage fiable, sacoche à outils).

202401 - Page 3 / 3

